



11-2026

DELIBERATION N°1
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 03/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 1

L'an deux mil 3 mars 2026, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 27/02/2026

Présents : Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Isabelle BRUNEL, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Jean LESQUIR. Didier CHAMBON Julien DELHEUR, Christophe VACHERON

Absents excusés : Valérie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : CFU budget communal 2025

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pendant l'expérimentation, les budgets éligibles pour la commune de Saint Georges haute Ville, le budget principal qui produit un compte administratif et un compte de gestion, produit désormais chacun leur CFU.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible *que* les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2025 du budget principal et

Monsieur Didier MASSACRIER, adjoint délégué aux finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2025 du budget principal dressés par Monsieur F-MILLET, Maire et Mme FAVARD, comptable de la collectivité.

Après présentation des CFU 2025 du budget principal, Monsieur le Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Le conseil municipal, après délibération, approuve les comptes financiers uniques (CFU) 2025 de Madame FAVARD le Comptable du SGC et de Monsieur F MILLET l'ordonnateur comme suit :

CNE ST GEORGES HV - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 833 420,55	908 722,21	4 740 142,76
	Recettes réalisées (1)	B	2 104 970,42	850 427,83	2 955 398,05
	Restes à réaliser	C	270 505,00	0,00	270 505,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 618 152,05	1 274 571,25	4 892 723,30
	Dépenses réalisées (1)	E	1 512 889,15	743 180,30	2 256 049,45
	Restes à réaliser	F	203 783,00	0,00	203 783,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	592 101,27	107 247,33	699 348,60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-215 288,50	387 849,04	152 580,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Exoédent /déficit	G + H	376 832,77	475 098,37	851 929,14
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	66 722,00	0,00	66 722,00
Résultat cumulé	Exoédent /déficit	G + H + I	443 554,77	475 098,37	918 651,14

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 16/03/2026

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

A blue circular official stamp of the commune of Saint-Genès-de-Majou is partially obscured by a large, bold, black handwritten signature.

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND

A blue ink handwritten signature in cursive script.

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 16/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20260303-delib1-cm3-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

03/03/2026